

TRAIT D'UNION

FÉVRIER - MARS 2026 | 225



CAP SUR 2026

- INSCRIPTIONS SCOLAIRES 2026-2027
- DES AMÉNAGEMENTS FINALISÉS AU SERVICE DES HABITANTS

ÉDITO



Hubert BERTRAND,

MAIRE DE SAINT-GENIS-POUILLY

Mesdames, Messieurs, Chers concitoyens,

Chaque année, le budget communal constitue un moment clé de la vie de notre commune. Il traduit les priorités collectives tout en respectant un cadre financier et réglementaire strict. Dans un contexte marqué par la hausse des coûts de l'énergie et des matières premières, notre objectif reste le même : garantir la continuité et la qualité des services publics tout en assurant une gestion rigoureuse des finances municipales.

Ce dossier vous propose de mieux comprendre comment est élaboré le budget, comment sont réparties les dépenses et les recettes. Informer les habitants sur ces choix budgétaires est un enjeu essentiel de la vie démocratique locale.

Je souhaite également remercier tous ceux qui ont participé au recensement. Cette démarche, obligatoire et gratuite, consiste à collecter des informations sur les habitants et leur logement. Ces données, strictement confidentielles, sont essentielles, elles permettent à l'État et aux communes d'adapter les politiques publiques et de développer des projets répondant réellement aux besoins de chacun.

Votre participation au recensement est donc précieuse : elle nous permet de disposer d'informations fiables et actualisées pour mieux répondre aux besoins de tous les habitants.

Avec toute ma considération,

Hubert Bertrand,
Maire de Saint-Genis-Pouilly

NUMÉROS UTILES

SAMU : 15

Pompiers : 18 ou 112

Gendarmerie de Thoiry : 04 50 42 12 01

Gendarmerie Nationale : 17

Centre antipoison (Lyon) : 04 72 11 69 11

Samu social : 115

Allô Enfance en Danger : 119

Violences sexistes et sexuelles : 3919

Pharmacie de garde : 3237

Médecin de garde : 15

Clinique Vétérinaire Saint-Genis-Pouilly : 04 50 41 85 85

Clinique Vétérinaire Cessy : 04 50 41 76 45

Service d'urgence vétérinaire 24/24 : 0899 199 984

Régie des eaux Gessiennes (astreinte) : 04 85 29 20 00

LE TRAIT D'UNION est édité par la Ville de Saint-Genis-Pouilly

Directeur de publication : Hubert Bertrand | Rédaction :

Service communication | Crédit photo : Mairie de Saint-Genis-Pouilly,

Un point c'est tout communication, Pays de Gex Agglomération,

Freepik, Ligue contre le cancer, Nicolas Galliot, Antigel, Groupe IMIM,

Adobe Stock.

Mise en page : agence reciproque.fr

Impression : Imprimerie Estimprim | Tirage : 7600 Ex.



LES CHIFFRES DE VOTRE VILLE

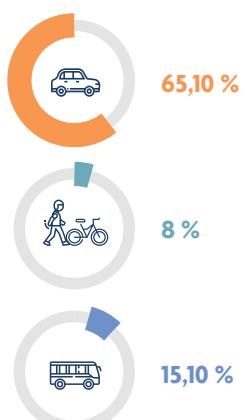
Saint-Genis-Pouilly compte 14 673 habitants (population de référence au 1^{er} janvier 2023 en vigueur à compter du 1^{er} janvier 2026). La population est aujourd'hui composée de 51 % d'hommes et 49 % de femmes.



Une structure démographique équilibrée



Aller travailler, à vélo, en voiture ou en transport ?



COMPOSITION DE LA POPULATION

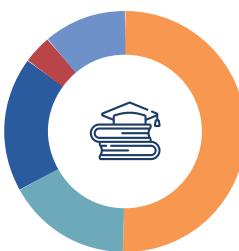
Une majorité de familles



Fin 2022, **3 867 ménages** ont été recensés à Saint-Genis-Pouilly dont **2 496 sont des familles avec enfants**.

Le revenu médian à Saint-Genis-Pouilly par ménage est de 30 790 euros. Il est supérieur à la moyenne nationale (23 080 € en France métropolitaine).

Le goût des études



Logement

43,60 % sont propriétaires
55,10 % sont locataires
1,30 % sont logés gratuitement

- de 2 ans : 20,20 %
- 10 à 19 ans : 15,10 %
- 2 à 4 ans : 30,60 %
- 20 à 29 ans : 5,8 %
- 5 à 9 ans : 22,4 %
- 30 ans et plus : 5,9 %



Mon travail à deux pas de chez moi ?

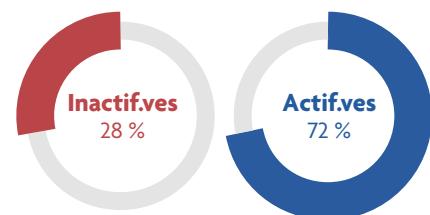
16,20 % des Saint-Genésiens travaillent à Saint-Genis-Pouilly.



Une population jeune

42,60 % de la population saint-genésienne a moins de 30 ans et **131 naissances** ont été enregistrées en 2024.

Activité professionnelle



Esprit d'entreprise

197 créations d'entreprise ont été enregistrées en 2024.

Dans notre commune, le recensement de la population a lieu tous les ans avec un échantillon de 8 % de la population saint-genésienne. En 2026, il aura lieu jusqu'au 21 février.

Plus d'infos sur <https://le-recensement-et-moi.fr/>





Les sapeurs-pompiers de Saint-Genis-Pouilly ont célébré la Sainte-Barbe



Ambiance festive pour l'inauguration du nouveau marché du vendredi



Le Marché de Noël a animé le parvis Jean Monnet



Cérémonie des voeux du Maire



Un repas des aînés toujours très apprécié !

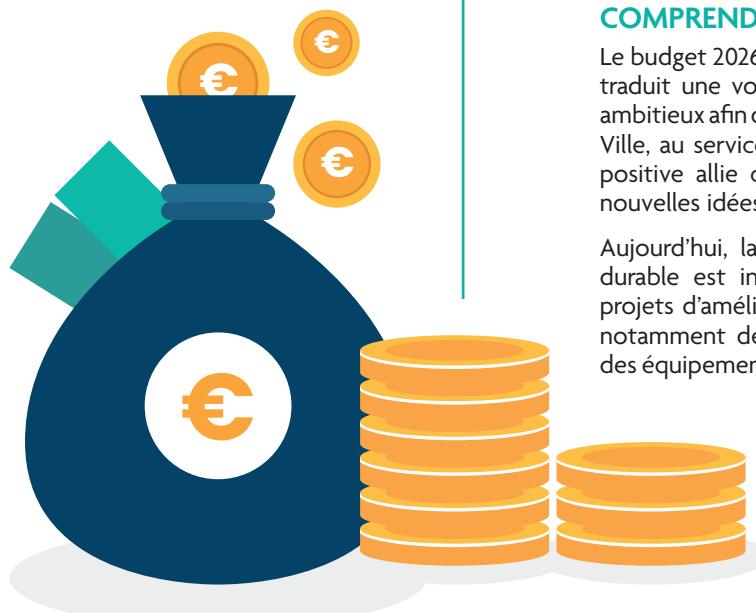


CAP SUR 2026

Alors que les collectivités locales naviguent dans un contexte économique incertain, Saint-Genis-Pouilly aborde l'année 2026 avec une situation financière rassurante. En France, la croissance reste modeste, estimée à +0,7 % en 2025 et +0,9 % en 2026, tandis que l'État doit composer avec des marges de manœuvre réduites. Les finances locales subissent ainsi la pression de l'effort de redressement public, des taux d'intérêt élevés et des incertitudes autour des dotations de l'État. À cela s'ajoute une instabilité politique persistante qui complique la planification des collectivités.

Malgré ce contexte, la commune conserve un endettement quasi nul et une capacité d'autofinancement solide, avec 2,139 millions d'euros prévus pour 2026, tout en limitant sa dépendance aux dotations de l'État.

Maîtriser, anticiper et investir avec discernement restent les principes directeurs du budget 2026. Cela se traduit par des dépenses contenues, des recettes évaluées avec prudence et une priorisation rigoureuse des projets, afin d'assurer durablement la solidité financière.



COMPRENDRE LE BUDGET 2026

Le budget 2026, voté par le Conseil municipal en décembre dernier, traduit une volonté claire : maintenir un niveau d'investissement ambitieux afin de poursuivre le développement harmonieux de notre Ville, au service de l'ensemble de ses habitants. Cette dynamique positive allie continuité des actions engagées et émergence de nouvelles idées pour embellir et valoriser Saint-Genis-Pouilly.

Aujourd'hui, la prise en compte des enjeux du développement durable est intégrée dans l'élaboration du budget et dans les projets d'amélioration du cadre de vie. Le budget 2026 comprend notamment des crédits consacrés à la performance énergétique des équipements communaux et à des actions d'éco-responsabilité.



01.

Qu'est-ce qu'un budget municipal ?

Le budget municipal d'une collectivité est un document très important car il montre comment l'argent public est utilisé. Chaque année, le Conseil municipal vote ce budget, qui prévoit toutes les recettes (l'argent que la Ville reçoit) et les dépenses (l'argent que la Ville dépense).

Il se divise en deux sections : fonctionnement et investissement.

Il respecte des principes fondamentaux comme l'équilibre obligatoire entre les dépenses et les recettes, au global et au sein de chaque section. Dans la section fonctionnement des services municipaux, les recettes doivent être supérieures aux dépenses, afin de financer les investissements. La différence entre les deux constitue l'épargne brute, c'est-à-dire l'autofinancement dont dispose la collectivité pour investir dans des projets.

04.

Absence de la dette

La dette de la commune est aujourd'hui quasi inexistante. La Ville n'a contracté aucun prêt bancaire. Cette situation, rare parmi les communes françaises, protège la ville de la hausse des taux d'intérêt et des incertitudes économiques actuelles.

02.

Peut-on modifier le budget après son vote ?

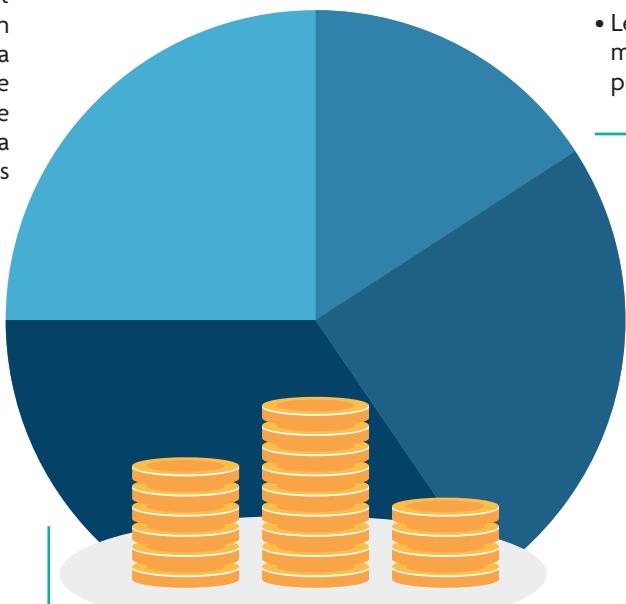
Oui. Les décisions inscrites au budget primitif peuvent être modifiées en cours d'exercice par un vote du Conseil municipal. On parle de décisions modificatives, qui permettent d'ajuster le budget au fil de l'année et des besoins de la commune.

03.

Comment la ville finance ses investissements ?

Pour réaliser ses projets, la commune s'appuie sur plusieurs sources de financement.

- Le budget de fonctionnement peut dégager un excédent (différence entre recettes et dépenses) : l'autofinancement qui permet de financer les projets sans recourir systématiquement à l'emprunt.
- La Ville mobilise également ses ressources propres, telles que les cessions de biens ou la fiscalité.
- Les concours de l'État et autres subventions.
- Le recours à l'emprunt est possible, mais encadré et limité aux besoins précis des investissements.



05.

Maintien des taux d'imposition locaux

La Ville n'augmentera pas ses taux d'imposition en 2026, conformément à sa ligne de conduite. Dans un souci de prudence face au contexte national, les prévisions de recettes fiscales sont légèrement revues à la baisse, passant de 8,92 M€ en 2025 à 8,83 M€ en 2026 (-1,08 %), afin d'anticiper d'éventuelles décisions de l'État pouvant impacter les finances locales.

06.

Les dépenses courantes

Les dépenses courantes, incluant l'énergie, les fournitures et les prestations de services, s'établissent à 6,09 M€ en 2026, contre 6,34 M€ en 2025, soit une diminution de 4,1 %. Cette baisse résulte principalement de la réduction des factures d'énergie, de l'optimisation des achats de fournitures et d'une gestion attentive des prestations de services, permettant ainsi de concentrer les ressources sur les services essentiels pour les habitants.

LES ÉQUILIBRES BUDGÉTAIRES DU BUDGET 2026

FONCTIONNEMENT

17 340 883 € dépenses réelles

Ce budget regroupe les dépenses permettant le bon fonctionnement des services de la ville (enfance/jeunesse, culture, social, entretien des bâtiments et équipements municipaux, voirie et espaces verts, sécurité, dépenses de personnel ...)



INVESTISSEMENT

26 120 644 € dépenses réelles

Ces investissements concernent des domaines variés comme la transition écologique, la jeunesse, la culture ou l'amélioration du cadre de vie.

Voté lors du Conseil municipal du 2 décembre 2025, le budget 2026 a été adopté avec

24
voix pour

6
votes contre

3
abstentions

LA CONTRIBUTION FINANCIÈRE GENEVOISE : UN SOUTIEN POUR SAINT-GENIS-POUILLY

Chaque année, le canton de Genève verse à la France la Contribution Financière Genevoise (CFG), un mécanisme destiné à compenser les charges publiques supportées par les communes frontalières. Les travailleurs frontaliers paient leurs impôts en Suisse, mais utilisent les services publics en France, comme les écoles ou la voirie. La CFG redistribue donc une partie de cette richesse à notre territoire.

Crée en 1973, elle correspond à 3,5 % de la masse salariale brute des travailleurs résidant en France et employés à Genève. Les fonds sont versés aux départements de l'Ain et de la Haute-Savoie, puis répartis entre communes selon le nombre de frontaliers, en soutenant également des projets structurants à l'échelle départementale.

La CFG augmente de 14 % en 2026, soit +745 846,90 €, reflétant le dynamisme économique du bassin genevois, et contribue à porter les recettes de fonctionnement de la commune à 19,50 M€, contre 18,83 M€ en 2025 (+3,6 %), soutenant ainsi directement les finances locales.

DES INVESTISSEMENTS AU SERVICE DES HABITANTS

La ville continue de mettre en œuvre des projets au bénéfice des habitants. Le budget, véritable colonne vertébrale des initiatives locales, prévoit cette année plus de 26 millions d'euros d'investissements dans des équipements et infrastructures visant à améliorer la qualité de vie et à protéger l'environnement, répondant ainsi aux défis présents et futurs.

La municipalité poursuit des priorités concrètes : favoriser le vivre-ensemble, renforcer la cohésion sociale, soutenir la transition écologique et garantir un cadre de vie paisible pour tous.

Ces projets, inscrits dans un budget maîtrisé, montrent l'engagement de la ville à concilier développement et responsabilité, tout en préservant son identité et son caractère unique, dans une période où les projets pour l'avenir intéressent particulièrement les habitants.



SAINT-GENIS INVESTIT POUR UN AVENIR DURABLE

Saint-Genis poursuit ses investissements pour la transition écologique et le développement durable. Ainsi, en 2026, elle prévoit de nouveaux projets pour végétaliser la Ville et offrir de nouveaux îlots de fraîcheur.

DE L'AMBITION POUR NOS ENFANTS



Extension du groupe scolaire de Pregnin, côté élémentaire

La ville poursuit les travaux au groupe scolaire de Pregnin, avec un budget de 3,5 millions d'euros, notamment pour la création de deux nouvelles classes élémentaires.

Pour le centre de loisirs, une étude a été lancée afin d'optimiser l'espace du bâtiment en fonction des usages et des activités qui s'y déroulent.

La commune a récemment acquis environ 8 000 m² de terrains situés en zone naturelle, comprenant des bâtiments offrant un potentiel intéressant pour la création d'un lieu pédagogique et de loisirs en lien avec l'environnement. À partir de 2026, la commune prévoit d'engager une réflexion ainsi que les premiers aménagements afin de mettre à disposition des établissements scolaires un espace dédié à la découverte de la nature. À ce titre, un budget prévisionnel de 500 000 € est inscrit pour accompagner ce projet.

DES ÎLOTS DE FRAÎCHEURS DANS LA VILLE



Cour de l'école du Jura

Depuis l'an dernier, la Ville installe des ombrières dans ses parcs pour aider les habitants à faire face aux fortes chaleurs. En 2026, de nouvelles zones d'ombrages seront installées en complément de celle déjà existantes. 1 200 000 € permettront de végétaliser les cours d'école afin de lutter contre les îlots de chaleur et 200 000 € seront dédiés au réaménagement et au renforcement de l'offre de stationnement du centre-ville, également orientés vers la réduction des îlots de chaleur.

UN NOUVEAU PARC URBAIN

L'Espace République continue sa transformation avec un nouveau jardin public. 970 000 € seront investis pour créer des îlots de fraîcheur et de détente, favoriser la renaturation et améliorer les espaces de loisirs.

LA MODERNISATION DES BÂTIMENTS COMMUNAUX

1 000 000 € seront consacrés à la poursuite de la rénovation énergétique des bâtiments municipaux, incluant diagnostics de performance, mises en conformité et travaux de sécurisation.

MOBILITÉ DOUCE

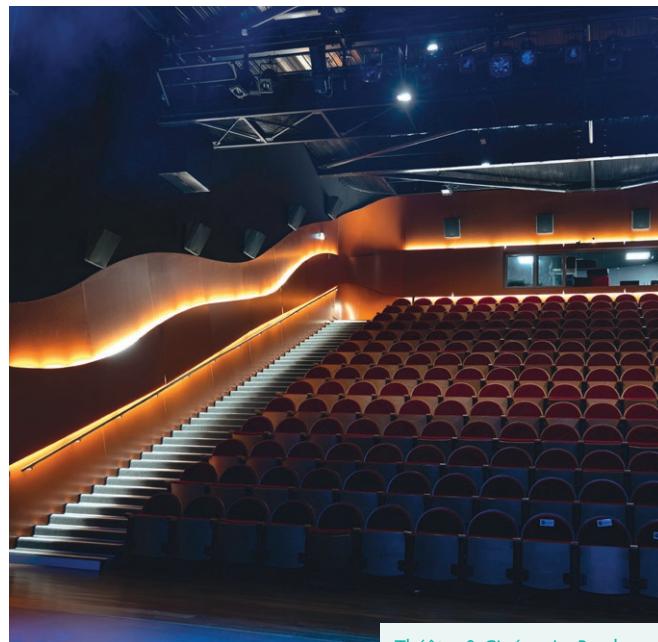


La Ville consacre 450 000 € aux aménagements pour les modes doux, installe de nouvelles bornes de recharge IRVE et développe les parcs à vélos. La requalification du centre-ville se poursuit avec les travaux de la rue de Pouilly et de la rue de la Liberté, visant à favoriser les modes doux, à végétaliser l'espace et à apaiser l'intensité urbaine.

L'ATTRACTIVITÉ ET LE RAYONNEMENT DE LA VILLE

En l'espace de vingt ans, Saint-Genis-Pouilly a connu une croissance remarquable, passant de 8 000 à près de 15 000 habitants. Cette évolution témoigne de son attractivité, tant pour les nouveaux habitants que pour les entreprises qui choisissent de s'y installer. Ville dynamique et agréable à vivre, elle offre un cadre favorable au développement des projets personnels et des opportunités professionnelles.

UNE DYNAMIQUE CULTURELLE



Théâtre & Cinéma Le Bordeau

Au Théâtre & Cinéma Le Bordeau, les travaux se poursuivent avec le remplacement des sièges et diverses améliorations pour un montant de 250 000 €.

Au Centre culturel Jean Monnet, un budget de 4 millions € est prévu pour poursuivre les études et les travaux de réhabilitation des étages supérieurs, incluant la rénovation et la mise aux normes en matière d'accessibilité et de sécurité incendie.

UNE DYNAMIQUE SPORTIVE



Centre aquatique

Au centre aquatique, Au Fil de l'Ô, la commune prévoit de finaliser l'extension et les aménagements extérieurs, avec un solde de l'opération initiale permettant de couvrir les coûts.

Au gymnase du Lion, une étude est lancée pour optimiser l'utilisation des espaces et des différentes activités sportives, avec un budget de 50 000 €.

Les équipements sportifs du bois de Serves seront renforcés avec la création de vestiaires et d'un club house pour un montant de 700 000 €. Un système de drainage et d'arrosage sera installé sur le terrain multisport pour un budget de 165 000 € et deux terrains de football en synthétique seront réalisés, pour un montant de 1 800 000 €.



Projet Complex sportif Bois de Serves

MAISON SOLIDAIRE ET CITOYENNE



Projet Maison solidaire et citoyenne

La prochaine phase du projet prévoit l'acquisition de mobilier destiné aux espaces collectifs (salles de réunion et espace de restauration pour un montant de 400 000 €). Cette dernière étape permettra d'achever l'aménagement du bâtiment, qui accueillera notamment les Restos du Cœur, l'Espace de Vie Sociale, une salle associative ainsi que 12 logements meublés.

VIDÉOPROTECTION

La Ville prévoit de renforcer le dispositif de vidéo protection pour répondre aux enjeux de modernisation, de durabilité et de service public, avec un budget de 200 000 €.





CONSEIL MUNICIPAL DES JEUNES : UN NOUVEAU MANDAT PLACÉ SOUS LE SIGNE DE L'ENGAGEMENT CITOYEN



Être conseiller municipal jeune, c'est bien plus qu'un engagement symbolique. C'est une aventure collective, citoyenne et formatrice, qui permet aux jeunes de s'impliquer concrètement dans la vie de leur commune, de comprendre son fonctionnement et de porter des projets utiles à tous.

À Saint-Genis-Pouilly, la ville renouvelle son engagement en faveur de la participation des jeunes avec l'installation du nouveau Conseil Municipal des Jeunes (CMJ) pour le mandat 2025-2027. 33 jeunes Saint-Genésiens, scolarisés du CM1 à la 5^e, ont ainsi rejoint cette instance participative pour un mandat officiel de deux ans.

Tout au long de leur mandat, les jeunes élus s'engagent à participer activement aux séances plénières, aux réunions de commissions et aux temps forts de la vie municipale. Une expérience unique qui leur offre une immersion concrète dans la démocratie locale et les valeurs de citoyenneté, de dialogue et de responsabilité.



S'ENGAGER, REPRÉSENTER, PROPOSER : LE RÔLE DU CMJ

Le Conseil Municipal des Jeunes constitue un lien entre la jeunesse et la municipalité. Les jeunes élus ont pour mission de recueillir les idées, les envies et les préoccupations des enfants et adolescents de la commune, et de les faire remonter au sein du CMJ.

Bien que consultatif, le Conseil Municipal des Jeunes joue un rôle clé dans la réflexion et la proposition d'actions touchant à de nombreux domaines de la vie locale : sport et loisirs, culture et événements, solidarité et citoyenneté, environnement et développement durable, aménagement et sécurité.

Être conseiller municipal jeune, c'est apprendre à débattre, à argumenter, à travailler en équipe et à construire des projets réalistes, tout en tenant compte des contraintes techniques, réglementaires et budgétaires. C'est aussi devenir un porte-parole engagé, capable de défendre les idées de ses pairs et de participer activement à la construction de l'avenir de la commune.



COMMENT FONCTIONNE LE CONSEIL MUNICIPAL DES JEUNES ?

Le CMJ permet aux jeunes de s'engager concrètement dans la vie de la commune, tout en découvrant le fonctionnement démocratique et en développant leurs compétences citoyennes.

Un mandat de deux ans

Les jeunes élus sont volontaires et tirés au sort pour représenter leurs camarades. Dès le début, une journée de sensibilisation leur fait découvrir leur rôle à travers des ateliers, jeux et échanges.

Des commissions pour s'investir

Chaque conseiller choisit une commission selon ses centres d'intérêt : aménagement et sécurité, environnement et développement durable, ou sport, culture et solidarité. Cette organisation favorise l'émergence d'idées et leur mise en œuvre concrète.

Des réunions régulières

Les conseillers se retrouvent chaque mercredi après-midi pour travailler en groupes sur leurs projets, apprendre à collaborer et transformer leurs idées en actions.

Un accompagnement personnalisé

Karine Klapahouk, référente du CMJ, guide les jeunes dans la préparation et la réalisation de leurs projets. Selon les besoins, des intervenants extérieurs apportent un éclairage technique ou pédagogique.

Une participation à la vie municipale

Les jeunes élus prennent part à des événements, sorties, inaugurations et commémorations. Ils découvrent ainsi le fonctionnement de la mairie et vivent leur rôle de citoyen actif au quotidien.



LE NOUVEAU MANDAT 2025-2027 : 33 JEUNES, 3 COMMISSIONS, DE NOMBREUX PROJETS À VENIR

Installé officiellement lors de la cérémonie de passation du 3 décembre, le nouveau Conseil Municipal des Jeunes rassemble 33 enfants, issus des cinq écoles et du collège de Saint-Genis-Pouilly. Répartis en trois commissions, les jeunes conseillers ont déjà commencé à échanger, partager leurs idées et imaginer les projets qui rythmeront leur mandat :

Commission Aménagement et Sécurité



Aelan FATTA • Chloé WORMESTER • Erik METLICA • Inaya MIRAOUI • Jean-Baptiste LINARD PIGEON A • Nikiforos KYRIAKOPOULOS • Pablo GONZALES • Rayna ABDOLHAMID • Sofia SITHIDARA • Sonia IBRAHIMA ABDOU

Commission Environnement et Développement durable



Ahmed ABBASSI • Anna-Julia CHARTON-MARQUES • Antonio HENRY • Bianca HENRY • Gaspard Leo CHARPE INDER • Hannah MEDINA DELA ESPRIELLA • Kamilla DJURAEVA • Lina BANANI • Maissane DADOUDI • Niobé MOUTSINGA FERCHAUD • Sara MALBEC AÏT BEN SAID

Commission Environnement et Développement durable



Abderrahmane RAHEM • Amalia PEREIRA • Benedetta BIANCO • Ethan ROBERT • Jules REBENAQUE MARTINEZ • Louisa BUSSOD • Mathéo LUKOO HABAMUNGU • Matteo CAMPORESE • Naïm DIRAMI • Sacha GAZOU BERGERE • Safiya BOUSSAKOUK • Sofia DEASSUNCAO

Curieux, enthousiastes et motivés, les jeunes élus entament ce nouveau mandat avec l'envie de s'exprimer, de s'engager et de faire entendre la voix de la jeunesse saint-genésienne. Les premières réunions permettront de structurer les groupes, de préciser les priorités et de faire émerger les premiers projets concrets.





INSCRIPTIONS SCOLAIRES 2026-2027

Les inscriptions scolaires **pour la rentrée 2026-2027 sont en cours et ce jusqu'au 15 mars 2026** pour les enfants scolarisés dans les écoles publiques de Saint-Genis-Pouilly.

Qui est concerné ?

Les démarches concernent :

- Les enfants nés en 2023, qui feront leur entrée en petite section de maternelle,
- Les enfants nés entre 2016 et 2023 arrivant sur la commune et devant effectuer une nouvelle rentrée scolaire (maternelle ou élémentaire).

Aucune démarche n'est à effectuer pour les enfants déjà scolarisés à Saint-Genis-Pouilly et poursuivant leur cursus, ainsi que les futurs collégiens.

Comment s'inscrire ?

Les inscriptions se font **exclusivement en ligne, via l'Espace Citoyens**, accessible depuis le site internet de la ville.



Étapes à suivre :

1. Créer (ou se connecter à) son Espace Citoyens,
2. Créer l'entourage, c'est-à-dire les membres qui composent sa famille (cette étape doit être validée par le service Familles),
3. Compléter le dossier administratif scolaire 2026-2027 et joindre les pièces obligatoires :
 - Justificatif de domicile de moins de 3 mois (hors facture de téléphonie mobile),
 - Livret de famille complet ou acte de naissance de l'enfant,
 - Carnet de vaccination de l'enfant.



Selon la situation familiale, d'autres documents peuvent être demandés (jugement de divorce, justificatif de garde alternée...).

Les documents relatifs aux revenus (avis d'imposition, attestation CAF) sont uniquement nécessaires en cas de demande d'inscription aux activités municipales (restauration scolaire, périscolaire, mercredis et vacances).

Une fois le dossier complet et validé, le service Familles adressera aux familles une confirmation d'inscription, précisant l'école d'affectation.



À noter : les inscriptions aux **activités municipales** pour l'ensemble des familles auront lieu **au mois de mai**.



DES AMÉNAGEMENTS FINALISÉS AU SERVICE DES HABITANTS

Avec l'achèvement progressif des travaux de requalification du centre-ville, plusieurs aménagements structurants sont désormais opérationnels à Saint-Genis-Pouilly. La finalisation des rues requalifiées, l'ouverture de la place du marché et la rénovation du Centre culturel Jean Monnet témoignent d'une évolution du cœur de ville pensée pour les habitants, les associations et les acteurs économiques locaux.

Aujourd'hui, les rues des Hautains, de Genève, de la Fauchille et de Lyon sont pour l'essentiel finalisées. Seule la pose de la résine reste à réaliser rue de Lyon, dernière étape avant la livraison complète de cet axe. Ces aménagements marquent une étape importante dans la recomposition du centre-ville, désormais plus lisible et mieux adapté aux déplacements et aux usages quotidiens.



LA PLACE DU MARCHÉ, UN NOUVEL ESPACE DE RENCONTRES

Inaugurée en décembre dernier, la place du marché s'inscrit pleinement dans cette dynamique de renouvellement urbain. Depuis son ouverture, un marché hebdomadaire s'y tient chaque vendredi.

Afin de mieux connaître les habitudes de fréquentation des habitants et d'ajuster au mieux les horaires, la Ville a décidé de maintenir une ouverture en journée avant de fixer des horaires définitifs. Les dernières informations sont disponibles sur le site Internet de la Ville.

Composée d'une douzaine d'emplacements modulables, la place a été conçue pour s'adapter facilement aux besoins des commerçants. Elle dispose d'équipements facilitant l'installation de commerces ambulants et de structures temporaires, offrant une grande polyvalence d'usage. À proximité immédiate, près de 250 places de stationnement permettent un accès facilité pour tous.

Le marché propose une offre variée : fruits et légumes, volailles et charcuteries, poissons, biscuits, miel, chocolat, produits artisanaux, vêtements, bijoux, parfums, foodtrucks ainsi que des spécialités de traiteurs indiens, marocains et italiens.

LE CENTRE CULTUREL JEAN MONNET MODERNISÉ

Autre projet récemment abouti, le Centre culturel Jean Monnet, lieu emblématique de la vie culturelle et associative de Saint-Genis-Pouilly, a fait l'objet de travaux d'embellissement. Depuis plusieurs décennies, ce bâtiment accueille expositions, réunions associatives, spectacles, cérémonies et festivités.

Afin d'améliorer le confort des usagers, plusieurs interventions ont été réalisées : réfection des sols, peintures des murs et plafonds, amélioration de la scène, renouvellement des rideaux, suppression des mezzanines, rénovation du bar et installation d'un mobilier neuf renforçant la qualité de l'accueil. Préservé dans ses volumes et son caractère, le Centre culturel conserve ainsi son rôle de lieu de rassemblement, de culture, de sport et de convivialité. Une étude est actuellement en cours pour la rénovation de l'étage.





5 QUESTIONS SUR LES MUNICIPALES 2026

À l'approche des échéances de 2026, tour d'horizon, en questions/réponses des règles qui encadrent les élections municipales.

1 COMMENT SONT ÉLUS LES MAIRES DES COMMUNES FRANÇAISES ?

Contrairement à ce que l'on pourrait penser, on ne vote pas directement pour le maire de sa commune lors des élections municipales. On élit les membres du conseil municipal. Leur nombre dépend de la taille de la commune. Ce sont ensuite les conseillers municipaux qui vont désigner le maire. Dans la plupart des cas, c'est le chef de file de la liste remportant l'élection qui est élu maire. Le maire et le conseil municipal prennent des décisions qui influencent directement la vie quotidienne : écoles, voirie, urbanisme, environnement, culture, sport ou encore solidarité. Voter, c'est participer activement à la vie démocratique de sa commune.

3 QUEL EST LE NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX À SAINT-GENIS-POUILLY ?

Le nombre de conseillers municipaux est fixé en fonction du nombre d'habitants dans la commune. Saint-Genis-Pouilly rentre dans la catégorie de 10 000 à 19 999 habitants et comptera donc 33 élus. Le Conseil municipal examine les rapports qui lui sont soumis, et gère, par ses délibérations, les affaires de la commune.

Ses prérogatives sont les suivantes :

- **Examen et vote du budget,**
- **Gestion des biens de la commune,**
- **Décision des créations d'emplois municipaux,**
- **Choix des constructions ou aménagements à réaliser,**
- **Actions dans divers secteurs : social, culturel, sportif...**

2 QUI PEUT VOTER AUX ÉLECTIONS MUNICIPALES ?

Peuvent voter les citoyens français âgés d'au moins 18 ans, inscrits sur les listes électorales de la commune. Les citoyens de l'Union européenne résidant en France peuvent également voter aux élections municipales, sous certaines conditions. L'inscription sur les listes électorales est indispensable pour pouvoir voter.

4 LA PARITÉ FEMMES HOMMES DOIT-T-ELLE ÊTRE RESPECTÉE ?

À Saint-Genis-Pouilly, comme dans toutes les communes, les listes doivent être constituées d'autant de femmes que d'hommes, avec alternance entre un homme et une femme. Depuis l'entrée en vigueur de la loi du 21 mai 2025, cette règle s'applique également aux communes de moins de 1 000 habitants.

ÉLECTIONS MUNICIPALES



15 et 22 mars

2026

5 QUELLES SONT LES MISSIONS D'UNE COMMUNE ?

La commune est responsable de nombreux services de proximité : état civil, écoles maternelles et élémentaires, entretien des espaces publics, action sociale, culture, sport et animation locale. Elle joue un rôle essentiel dans l'aménagement du territoire et le bien-être des habitants. Les décisions prises localement façonnent le cadre de vie et l'attractivité de la commune.

ÉVOLUTION DE LA REDEVANCE INCITATIVE DANS LE PAYS DE GEX

Depuis plus d'une décennie, la gestion et la facturation des déchets ménagers ont connu d'importants changements sur le territoire de l'Agglomération du Pays de Gex, avec la généralisation progressive de la redevance incitative.

UN SYSTÈME INTRODUIT EN 2014

Jusqu'en 2013, le financement du service public de collecte des ordures ménagères reposait principalement sur la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (T.E.O.M.), un impôt local basé sur la valeur foncière des biens. Ce système a été remplacé par une redevance incitative, entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2014 pour l'ensemble des communes membres de Pays de Gex Agglo. Cette évolution répond à l'obligation légale d'introduire une part incitative dans la facturation des déchets ménagers, prévue notamment par la loi Grenelle 2 et les textes qui suivent.

La redevance incitative se distingue du précédent système en ce qu'elle est calculée en fonction de l'usage réel du service par chaque usager, mesuré soit par le nombre de collectes (sur un bac individuel muni d'une puce électronique), soit par les dépôts effectués dans des conteneurs de proximité contrôlés par badge.

FONCTIONNEMENT ET COLLECTE

Sur le territoire du Pays de Gex, la collecte des ordures ménagères est organisée soit en porte-à-porte avec bac roulant, soit via des conteneurs de proximité accessibles avec un badge individuel. Ce badge est désormais indispensable pour accéder à ces conteneurs, ainsi qu'aux déchèteries communautaires du territoire.

Chaque foyer peut ainsi voir reflété sur sa facture le nombre de levées ou de dépôts réalisés, ce qui constitue la base de calcul de sa redevance. Un outil en ligne permet à chaque usager de simuler sa facture annuelle selon son type d'équipement et sa production de déchets.

ÉVOLUTIONS TARIFAIRES RÉCENTES

Après plusieurs années de stabilité tarifaire, avec la redevance en place et appliquée depuis 2014, une première revalorisation significative a été décidée en 2025. Cette hausse s'est déroulée en deux temps : une augmentation de 8 % appliquée à partir de juillet 2025, suivie d'une nouvelle hausse de 8 % à compter de janvier 2026.

Concrètement, selon les données transmises par l'Agglo, pour un foyer type de quatre personnes :

- La redevance annuelle pour un bac individuel devait s'établir à environ 239 € en 2025, contre 239 € en 2024, puis à 276 € en 2026, soit 37 € de plus par rapport à 2024 (+15,4 %) ;
- Pour une habitation équipée d'une borne collective, le montant annuel passe à 211 € en 2026, soit 27 € de plus qu'en 2024 (+14,6 %). Ces chiffres supposent une production de déchets stable par rapport à l'année précédente.

La progression tarifaire décidée en 2025-2026 intervient après plusieurs années sans augmentation significative depuis 2021.

UN DISPOSITIF EN PLACE SUR TOUT LE TERRITOIRE

Depuis son introduction en 2014, la redevance incitative s'est généralisée à l'ensemble des communes de l'Agglomération du Pays de Gex. Les habitants, qu'ils soient en habitat individuel ou collectif, disposent d'un même cadre de facturation basé sur l'utilisation réelle du service de collecte des déchets ménagers résiduels.

Le badge déchet délivré à chaque foyer permet non seulement l'accès aux déchèteries communautaires, mais aussi la comptabilisation des dépôts en conteneurs. C'est un élément central du dispositif depuis plusieurs années.

CE QUE CONTIENT UNE FACTURE AUJOURD'HUI

- La redevance est établie sur la base de deux composantes principales :
- La part liée au service et au volume d'ordures produit (mesurée via les bacs ou les conteneurs) ;
- La part incitative, qui reflète le nombre d'utilisations du service de collecte.

Chaque usager reçoit une facturation nominative, distincte de la taxe foncière, pour le service de collecte et de traitement des ordures ménagères.



LA POLICE MUNICIPALE SE DOTE DE CAMÉRAS PIÉTONS

Souriez, vous êtes filmés. Non seulement par les caméras de vidéoprotection présentes sur l'espace public, mais désormais aussi par la police municipale. La Ville vient d'équiper ses policiers municipaux de caméras-piétons, portées directement sur leur uniforme.

Ce dispositif vise principalement à prévenir les incidents et à résoudre d'éventuels litiges pouvant survenir lors des interventions. En cas de contestation ou de désaccord sur le déroulement d'un contrôle, les enregistrements permettent d'objectiver les faits et de comparer les éléments rapportés par les différentes parties. L'objectif est à la fois de protéger les agents dans l'exercice de leurs missions et de garantir aux citoyens un traitement équitable, dans un souci de transparence et d'apaisement des relations.

À l'instar de la vidéoprotection, leur présence contribue à dissuader les comportements agressifs ou illégaux et à renforcer la sécurité de tous. Conformément à la législation en vigueur, les personnes concernées sont informées de l'activation de la caméra, sauf lorsque les circonstances particulières de l'intervention ne le permettent pas, notamment en cas d'urgence ou de danger. Les enregistrements ne sont pas permanents et sont réalisés uniquement lorsque la situation le justifie.

Le port et l'utilisation des caméras-piétons par les policiers municipaux sont strictement encadrés par la loi et font l'objet d'une autorisation préfectorale. Les images sont conservées pour une durée limitée et leur accès est soumis à des règles strictes, garantissant le respect de la vie privée et des libertés individuelles.

Trottinette électrique et engins de déplacement personnel motorisés (EDPM) : PRUDENCE SUR LA ROUTE

Les trottinettes électriques et autres engins de déplacement personnel motorisés (gyropodes, hoverboards, monoroues) font désormais partie des habitudes de déplacement. Pratiques et rapides, ils nécessitent toutefois le respect de quelques règles simples pour circuler en toute sécurité et préserver la tranquillité de l'espace public.



LES RÈGLES DE BASE

L'utilisation des EDPM est autorisée à partir de 14 ans. Chaque engin est réservé à une seule personne et l'usage du téléphone ou d'écouteurs est interdit pendant la conduite, tout comme la circulation sous l'emprise de l'alcool ou de stupéfiants.

BIEN CIRCULER

En agglomération, les utilisateurs doivent emprunter les pistes et bandes cyclables lorsqu'elles existent. À défaut, ils peuvent circuler sur les routes limitées à 50 km/h. Les trottoirs restent réservés aux piétons, sauf dérogation exceptionnelle accordée par la commune.

VITESSE ET ÉQUIPEMENTS

La vitesse maximale autorisée est de 25 km/h. Les EDPM doivent être équipés de feux avant et arrière, d'un système de freinage, d'un avertisseur sonore et de dispositifs réfléchissants. Une assurance responsabilité civile est également obligatoire.

UN ESPACE PUBLIC À PARTAGER

Respecter ces règles, c'est garantir une cohabitation harmonieuse entre piétons, cyclistes, automobilistes et utilisateurs d'EDPM, et contribuer à une ville plus sûre pour tous.

« MA VILLE SE LIGUE CONTRE LE CANCER »

« MA VILLE SE LIGUE CONTRE LE CANCER »

Saint-Genis-Pouilly et la Ligue contre le Cancer, ont signé, en fin d'année, une convention de labellisation dans le cadre du programme national « Ma ville se ligue », visant à renforcer les actions de prévention, de sensibilisation et de promotion de la santé auprès de ses habitants. L'engagement dans ce programme national permettra de poursuivre le développement des actions communes autour de la prévention des cancers, d'assurer la promotion des comportements favorables à la santé et de sensibiliser et informer du public.

Cette signature marque une étape importante dans la mobilisation de la commune en faveur de la santé et du bien-être de ses habitants.





EXPRESSION DES LISTES DU CONSEIL MUNICIPAL

SAINT-GENIS-POUILLY, C'EST VOUS

Les dimanches 15 et 22 mars 2026, nous serons appelés à élire nos conseillers municipaux ainsi que nos représentants au sein de Pays de Gex Agglomération. Ces élections sont l'occasion de choisir les instances qui guideront la gestion locale et intercommunale pour les années à venir.

Vérifier son inscription sur les listes électorales, connaître les horaires de vote ou préparer une procuration sont autant de gestes simples qui permettent à chacun de faire entendre sa voix. Tous les renseignements officiels sont disponibles à la mairie ou sur les sites institutionnels de l'État.

Avec près de 35 000 communes en France, la mairie reste le premier point de contact avec les services publics locaux, là où se prennent de nombreuses décisions du quotidien et où se construisent des projets pour notre commune.

À l'issue du scrutin, un nouveau conseil municipal sera installé selon les résultats des votes. Le même bulletin permet également d'élire les conseillers communautaires, qui siègent au sein de l'agglomération. Ces élus interviennent sur des compétences partagées, telles que l'aménagement du territoire, la gestion des déchets, les transports ou les services à la petite enfance.

Pour participer, il suffit de se présenter au bureau de vote muni d'une pièce d'identité et, si possible, de sa carte électorale, pour ceux qui sont inscrits sur les listes.

AGIR ENSEMBLE

Voici, le dernier article de notre groupe « Agir Ensemble ».

Avant toute chose, nous souhaitons vous adresser nos voeux les plus sincères.

Que cette nouvelle année vous apporte, ainsi qu'à vos proches, la santé, la sérénité et l'épanouissement. Nous formons le vœu que 2026 soit une année de rencontres, de partages et de projets.

Nous tenons à remercier chaleureusement tous les Saint-Genésiens et Saint-Genésiennes qui nous ont accompagnés et soutenus tout au long de ce mandat. Nous avons toujours cherché à répondre au mieux à vos attentes avec une approche constructive et fondée sur des faits.

Cette posture nous a permis de concrétiser quelques avancées.

Votre confiance, vos encouragements ont été pour nous la base de toutes nos actions et nous espérons avoir été à la hauteur de vos attentes, car le rôle principal d'un élu est d'agir pour le bien commun.

Nous serons toujours ravis de vous rencontrer, d'échanger et de partager avec vous toutes et tous. Nous vous adressons nos cordiales et chaleureuses salutations.

SAINT-GENIS À CŒUR

Texte non communiqué



L'ODYSSÉE DU JEUNE SPECTATEUR

UNE PROGRAMMATION CULTURELLE POUR LES FAMILLES

Depuis 2025, la Ville propose une programmation culturelle dédiée au jeune public et à ses familles. Intitulé L'odyssée du jeune spectateur, ce parcours se poursuit en 2026 et propose tout au long de la saison des spectacles et des temps de pratique artistique pensés pour accompagner les premières découvertes du spectacle vivant.

DES SPECTACLES POUR DÉCOUVRIR ET S'ÉMERVEILLER

En mars, le public est invité à découvrir *Sur les pas d'Oodaaq*, un spectacle visuel à l'univers poétique. Cette création retrace le voyage initiatique d'une petite créature attachante et aborde, avec délicatesse, les thèmes de la découverte et de l'imaginaire.

En mai, place aux plus jeunes avec *L'idole des petites houles*, une proposition accessible dès 3 ans. Le spectacle raconte l'histoire d'Éric, un poisson rouge animé par de grands rêves, et offre une approche sensible mêlant douceur, humour et fantaisie.

AVEC LE PASS,
LE TARIF JEUNE
EST À 5€ !



SUR LES PAS D'OODAAQ

25

MERCREDI
MARS 16H



L'IDOLE DES PETITES HOULES

20

MERCREDI
MAI 16H

DES ATELIERS POUR PROLONGER LA RENCONTRE AVEC LE SPECTACLE VIVANT

En complément des représentations, deux ateliers sont proposés afin de permettre aux familles d'approfondir leur expérience par la pratique.

Atelier autour de *Sur les pas d'Oodaaq*

Mercredi 25 mars à 10h

Les artistes de la compagnie Les Décintrés proposent un atelier de manipulation de marionnettes-sac. À travers des jeux et des improvisations guidées, les participants découvrent les bases du travail théâtral et les spécificités de la marionnette : rythme, respiration, occupation de l'espace et relation au public.

1h30 | Adultes et enfants à partir de 6 ans | Salle de la Diamanterie, 431 rue Simone Veil

Atelier autour de *L'idole des petites houles*

Mercredi 20 mai à 10h, puis exposition des créations de 14h à 15h

Animé par l'artiste plasticienne Liza Gabry, cet atelier d'arts plastiques propose la création d'oiseaux ou de poissons à partir de matériaux recyclés. Il associe démarche artistique et sensibilisation aux enjeux environnementaux, notamment la protection des océans et la réduction des déchets plastiques.

2h + exposition | Adultes et enfants à partir de 5 ans | Le Bordeau

UNE PROPOSITION PARTICIPATIVE POUR LES ADOLESCENTS

Dans la continuité de cette programmation, les jeunes à partir de 15 ans peuvent également prendre part à une expérience artistique collective avec le projet Karaodance.

Devenez complices du Karaodance

Ce projet invite des danseur·ses amateur·rices à participer activement à une soirée mêlant danse, chant et improvisation. Après un temps de préparation et une répétition générale, les participants deviennent acteurs du spectacle et contribuent à créer une dynamique collective dans la salle.

Le Karaodance propose une approche accessible de la création artistique, fondée sur l'expérimentation, l'expression corporelle et le partage avec le public.

Stage : samedi 21 et dimanche 22 février

Répétition générale : jeudi 26 février

Spectacle : vendredi 27 février à 20h30

Le Bordeau



Informations pratiques et inscriptions

Les ateliers sont proposés sur inscription.

service.culturel@saint-genis-pouilly.fr

04 50 20 52 86



JOURNÉE INTERNATIONALE DES DROITS DES FEMMES

Une proposition culturelle portée par l'Espace de Vie Sociale

Chaque année, le 8 mars marque la Journée internationale des droits des femmes. Cette date symbolique est l'occasion de rappeler les avancées obtenues au fil du temps, mais aussi les enjeux toujours actuels en matière d'égalité, de reconnaissance et de place des femmes dans la société.

À Saint-Genis-Pouilly, l'Espace de Vie Sociale (EVS) s'inscrit dans cette dynamique en proposant, à l'occasion de l'édition 2026, un temps de rencontre ouvert à tous autour d'une création artistique qui aborde ces thématiques par le prisme de la culture et du sensible.



UN TEMPS FORT CULTUREL AUTOUR DU SPECTACLE CONFI'DANSES



Dans le cadre de la Journée internationale des droits des femmes, l'EVS propose le spectacle « Confi'dances » de la Compagnie ISCA, le **8 mars 2026, au Théâtre & Cinéma Le Bordeau**.

À 15h • Entrée gratuite

Inscription conseillée auprès de l'EVS

Cette création met en scène cinq femmes, cinq parcours, cinq silhouettes différentes, qui invitent le public à une exploration poétique de l'image de la femme, des années 1960 à aujourd'hui.

Dans le décor intimiste d'un bar, le Confi'dances, le spectacle aborde avec finesse et légèreté des sujets profonds et universels, mêlant humour, tendresse et émotion.

À travers une écriture chorégraphique accessible, la pièce évoque les évolutions sociales, les regards portés sur les femmes, mais aussi les questionnements contemporains liés à l'identité, à la liberté et à l'affirmation de soi.

Une création artistique accessible à tous les publics

Le spectacle se distingue par un univers scénique riche et varié, qui associe plusieurs formes de danse :

Danse moderne • Cabaret • Claquettes irlandaises

Le tout interprété en solos, duos, trios et en ensemble. Cette diversité permet d'aborder les thématiques avec dynamisme et sensibilité, dans un format tout public, pensé pour toucher un large public, au-delà des générations.

Confi'dances se présente ainsi comme un moment culturel à la fois accessible et porteur de sens, offrant un espace de réflexion tout en restant ancré dans le plaisir du spectacle vivant.

CLAS : ACCOMPAGNEMENT À LA SCOLARITÉ

Il reste encore quelques places pour le CLAS les lundis et jeudis, de 16h30 à 18h, au 2^e étage du bâtiment George Sand.

Le CLAS (Contrat Local d'Accompagnement à la Scolarité) est un dispositif qui aide les enfants à faire leurs devoirs, à gagner en méthode et en confiance, tout en favorisant l'autonomie et l'échange.

Les parents peuvent contacter directement l'EVS pour toute information ou inscription à l'adresse : evs@saint-genis-pouilly.fr.

► **Natacha Meunier,**
Coordinatrice de l'EVS

Permanences : lundi
16h-18h et mercredi 10h-13h
evs@saint-genis-pouilly.fr •
07 87 38 11 80





**JE VOTE
LES 15 ET 22
MARS 2026**

**ÉLECTIONS
MUNICIPALES ET
COMMUNAUTAIRES 2026**

**OUVERTURE DES
BUREAUX DE VOTE
8H À 18H**

CENTRE CULTUREL JEAN MONNET



VOTRE AVIS NOUS INTÉRESSE :

Faites-nous part de vos remarques, suggestions et non réception du journal municipal, en écrivant au service communication : 94, avenue de la République - 01630 Saint-Genis-Pouilly Tél. 04 50 20 52 50 • service.communication@saint-genis-pouilly.fr

AGENDA



JOURNÉE INTERNATIONALE DES DROITS DES FEMMES

1. Conférence Young Adult : exploration d'un phénomène littéraire

Vendredi 6 mars | 20h
Sur inscription | Médiathèque

2. Table ronde : les femmes savantes dans la littérature Young Adult

Deux autrices surprises
Samedi 7 mars | 10h30
Sur inscription | Médiathèque

3. Spectacle Confi'dances - Compagnie ISCA

Dimanche 8 mars | 15h
Gratuit | Le Bordeau



► FESTIVAL ANTIGEL

Karaodance | Collectif ÈS
Vendredi 27 février | 20h30

Pièce immersive et participative entre fête et spectacle à 360°. Danse, chant, clips, podiums et performances entraînent le public dans un élan de joie collective avec le slogan « We are all performers ! »

Appel à candidature :

danseur·ses amateur·rices

Devenez les complices infiltré·es du Karaodance et déclenchez un mouvement de danse décomplexée au cœur du public.

Stage : 21 & 22 février (10h/12h - 14h/16h30)
Répétition : Jeudi 26 février (fin de journée)

Spectacle : Vendredi 27 février à 20h30
1h35 | Dès 13 ans

service.culture@saint-genis-pouilly.fr

► LE POIDS DES FOURMIS - THÉÂTRE

Cie Théâtre Bluff
Mercredi 25 février | 20h30

Le Bordeau

► FORUM DES MÉTIERS

Samedi 28 février | 9h à 12h
Collège Jacques Prévert

► CÉRÉMONIE COMMÉMORATIVE

Journée nationale du souvenir et de recueillement à la mémoire des victimes civiles et militaires de la guerre d'Algérie et des combats en Tunisie et au Maroc

Jeudi 19 mars | 18h30

Monument aux morts – Parvis Centre culturel Jean Monnet

► VERTÉBRÉ - THÉÂTRE

Cie 13/31
Mercredi 18 mars | 20h30
Jeudi 19 mars | 20h30

Le Bordeau

► SUR LES PAS D'OODAAQ – THÉÂTRE DE MARIONNETTES

Les Décintriés (en costume)

Mercredi 25 mars | 16h

Le Bordeau

10h | Atelier marionnette | Salle de la Diamanerie | Sur inscription

► UNE BORNE D'AFFICHAGE LÉGAL ACCESSIBLE

24h/24 devant la mairie

Elle remplace les panneaux d'affichage légal papier et permet de consulter l'ensemble des documents réglementaires mais également un accès direct aux outils numériques de la Ville : site internet, agenda des événements, actualités, etc.

Saint-Valentin : 10^e édition

Pour la Saint-Valentin, des messages d'amour défileront sur les panneaux lumineux de la Ville. Une façon originale de déclarer sa flamme ou d'adresser de tendres attentions.



SORTIES, ÉVÉNEMENTS, ACTUS... NE RATEZ PLUS L'INFO !

Inscrivez-vous à la newsletter de la Ville via le site internet

Vous pouvez également nous suivre sur Facebook et Instagram « Ville de Saint-Genis-Pouilly ».